



E-RÉPUTATION ET MAUVAISE RÉPUTATION

Ségolène Rouillé-Mirza

Avocate au Barreau de Tours

15 février 2011

Introduction 1/2

➤ **Qu'est ce que l'e-réputation?**

- Définition de "réputation" Dictionnaire Larousse:
« *Manière dont quelqu'un est connu, considéré dans un public* »
- 37 Millions d'internautes en 2010

➤ **Caractéristiques d'internet et des réseaux sociaux**

- Multitude, interconnexions, incitation à communiquer, complexité de la suppression des informations

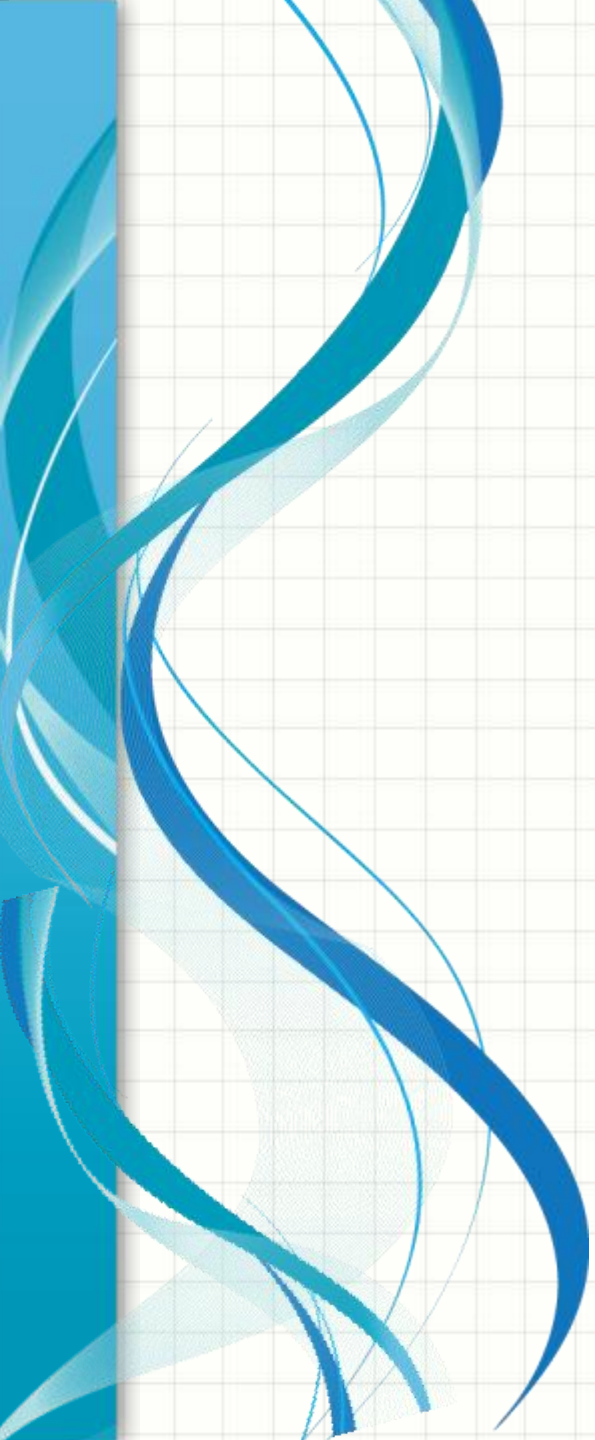
Introduction 2/2

➤ **Pourquoi sommes-nous tous concernés...**

- **Les composantes de la réputation sur internet**

- Communication officielle
- Vie privée divulguée sur les réseaux sociaux
- Vie publique et commerciale appréhendée par les internautes
 - Diffamation, injure, dénigrement, notation (Note2Be) etc...
 - ... sur les blogs, forums, sites de consommateurs...
 - De la rumeur virtuelle... au buzz et au marketing viral
- Usurpation de l'identité numérique
 - Usurpation du nom, nom de domaine, marque, dénomination sociale d'une société

➤ **De l'importance de mettre en place une veille sur Internet**



Comment agir
pour contrer
une mauvaise
e-réputation?

Trois types d'actions complémentaires

➤ Techniques

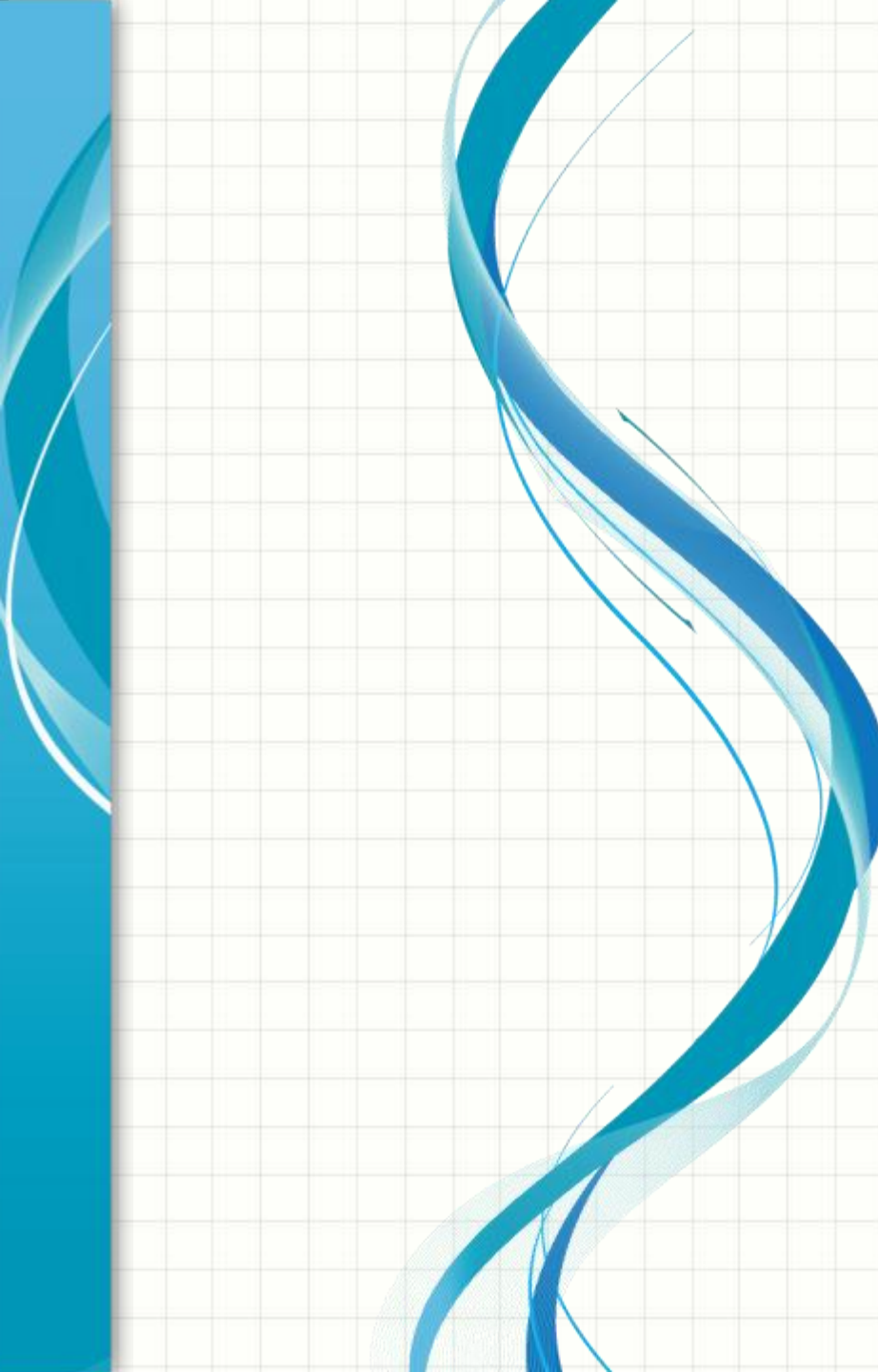
- Référencement sites web officiels → Webmasters et sociétés de référencement

➤ Communicantes

- Publications de communications favorables → professionnels de la communication
- Publications de communications rectificatives dans le cadre d'un droit de réponse → Avocat

➤ Juridiques

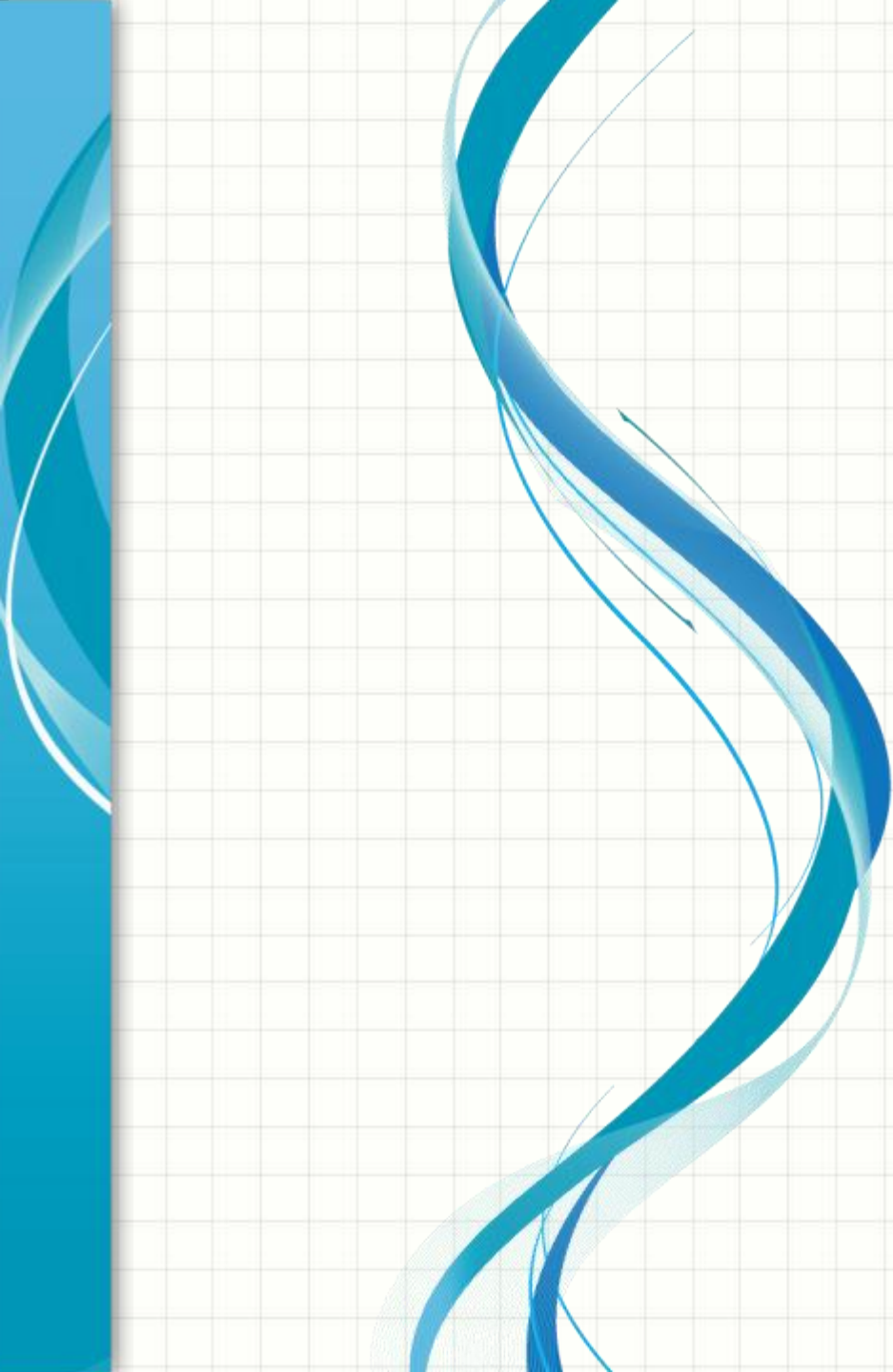
- Obtenir la suppression des informations défavorables et la condamnation des personnes malveillantes → Avocat
- Soigner l'encadrement juridique du site officiel sur Internet (CGU, CGV, mentions légales...) → Avocat



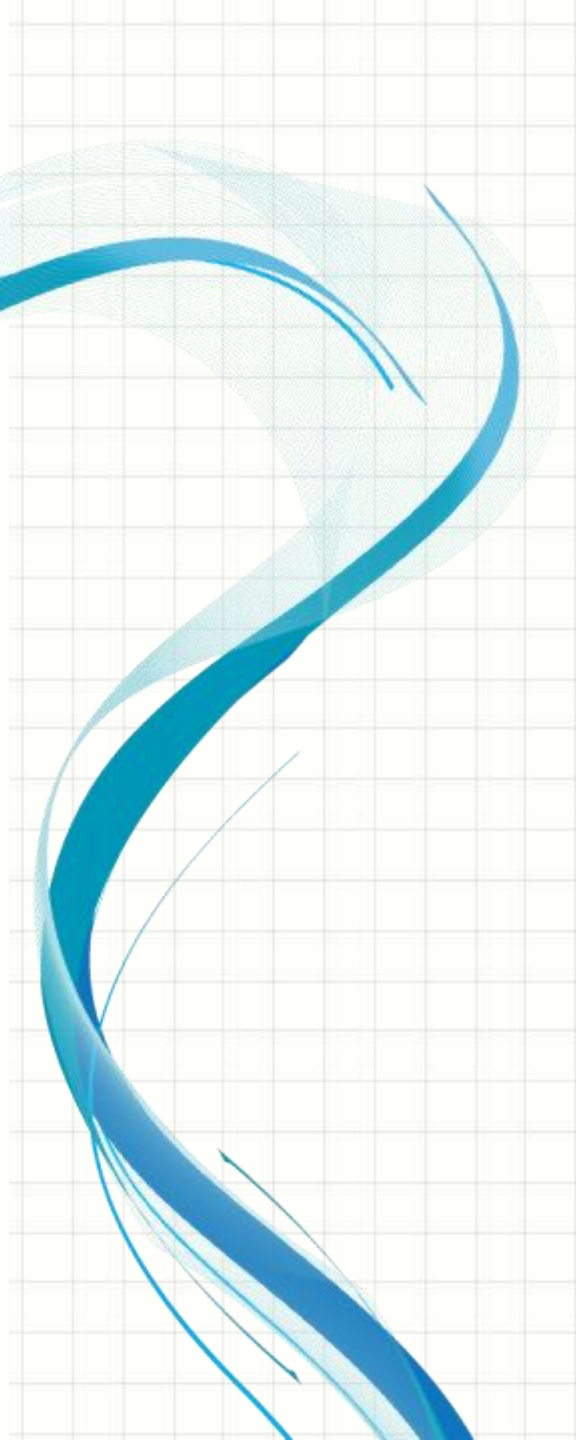
**Toujours
conserver
les preuves**

Constitution des preuves – préalable à toute action

- Constat d'Huissier sur internet
 - Interlocuteurs: Avocat et Huissier de Justice
 - Importance des éléments techniques
 - Permet de déterminer la compétence des juridictions
- Copies-écrans: peu de force probante
- Attestations
 - Importance de leur forme et contenu



Puis agir...

A decorative graphic on the left side of the slide, consisting of a thick blue wavy line that curves upwards and then downwards. It is surrounded by lighter blue, semi-transparent wavy lines and small arrows pointing in the direction of the flow.

Des fondements juridiques

... qui s'appliquent aux particuliers
comme aux sociétés ou dirigeants

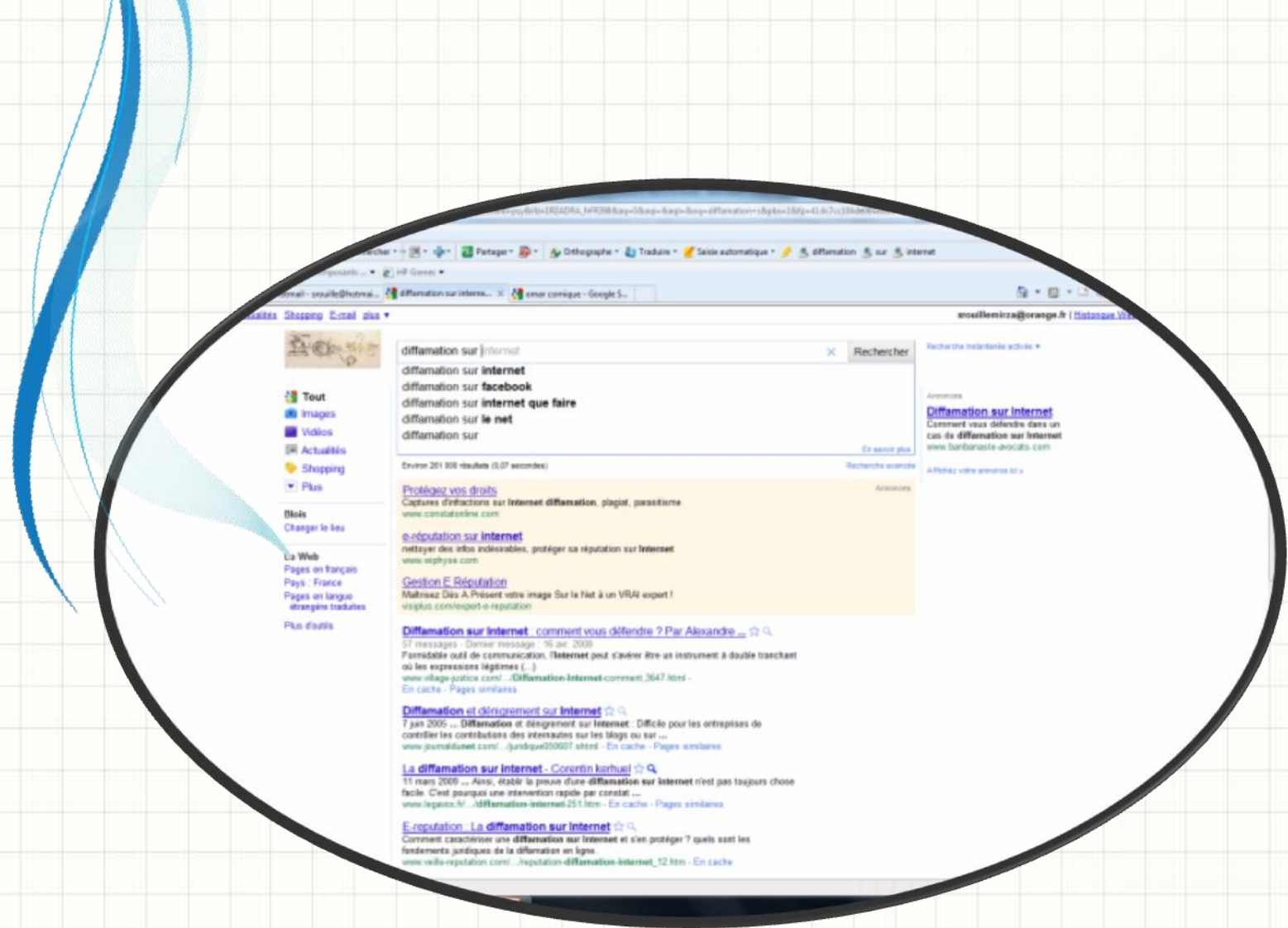
Diffamation et injure

➤ Fondements:

- Articles 29 et 32 de la loi du 29 juillet 1881 sur la Liberté de la presse: 12 000 euros d'amende
- Actions pénales ou civiles possibles
- Prescription: 3 mois

➤ Exemples:

- TGI de Nanterre, 6/01/11 - David Douillet / Bakchich et autres (20 000 euros de D&I et 3000 euros art.700)
- TGI Paris 8 septembre 2010: Le directeur de la publication de Google condamné pour diffamation du fait de la fonction « Google suggest »
 - Nom de la personne associé aux termes « viol, condamné, sataniste, prison »
 - Retrait sous astreinte de 500 euros/j, 1 euros D&I, 5000 euros art.700
 - Nom de sociétés associé au terme « arnaque, escroquerie... »



Concurrence déloyale et dénigrement1/2

- Situation de concurrence effective
- Usurpation de nom de domaine
 - Exemple: TGI Marseille, 18 déc, 1998 Sté Lumiservice « Lumi-Pharma » - usurpation par un ancien salarié
 - Exemple: TGI Nanterre, réf, 13 mars 2000 Parfums Guy Laroche: nom de domaine réservé par un tiers et aboutissant à un message d'erreur: atteinte à l'image de la société
 - Transfert nom de domaine sous astreinte de 10 000 francs par jours de retard (1 500 euros)
 - 400 000 francs de dommages et intérêts (60 000 euros)
 - 60 000 francs de publication (9 000 euros)
 - 30 000 francs d'article 700 (4 500 euros)

Concurrence déloyale et dénigrement 2/2

➤ Dénigrement

- TGI de Béthune, 14 décembre 2010, condamnation d'un ancien salarié pour violation de la clause de confidentialité renforcée de son ancien contrat de travail
 - Propos dénigrant postés par l'ancien salarié sur son blog concernant son ancien employeur et la qualité de ses produits et services
 - Publications décision dans revues au choix (10 000 euros par revues) et sur le blog du salarié pendant 6 mois, sous astreinte.
- Page facebook ouverte aux « amis des amis »:
 - L'employeur peut accéder légalement aux messages dénigrant et s'en servir dans le cadre d'un licenciement (Conseil des Prud'hommes Boulogne-Billancourt 19 nov, 2010)

Atteinte au respect de la vie privée et au droit à l'image

- Article 9 du Code civil
- Publication non autorisée de photographies de tiers prises dans un lieu privé, sur un réseau social en ligne: Atteinte à l'intimité de la vie privée (art.226-1 C.pénal): 1 an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende
- Exemple: faux profil Facebook
 - Ordonnance de référé du TGI de Paris du 24/11/10
 - Fausse page du comique Omar créée par un tiers sur Facebook
 - Atteinte au respect la vie privée et du droit à l'image: 1 500 euros de dommages et intérêts

Atteinte au droit des marques

- Articles L.713-1 et suivants du CPI
- L'atteinte au droit des marques est étroitement lié au dénigrement
- Limites: liberté d'expression – parodies – information
- Exemple: reproduction non autorisée de la marque de l'entreprise
 - Reproduction de la marque dans le nom de domaine
 - Limite: jeboycottedanone.com (CA Paris, 30/01/2003)

Atteinte à la protection des données à caractère personnel

- Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004
- Les informations mises en ligne peuvent constituer des données à caractère personnel – parfois sensibles (religion, santé, orientation sexuelle...)
- Exemple: Affaire Note2Be
 - Cour d'appel de Paris, arrêt du 25 juin 2008
 - Collecte déloyale et illicite des données à caractère personnel concernant les professeurs

Usurpation d'identité 1/2

- Usurpation d'un nom, d'un mot de passe, d'un pseudo, d'un avatar ...
- Art. R.20-44-46 CPCE: interdit l'usurpation d'un nom patronymique pour créer un nom de domaine
- Condamnée par l'article 434-23 du Code pénal lorsque l'usurpation a ou aurait pu déterminer contre le tiers usurpé des poursuites pénales
 - (5 ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende)

Usurpation d'identité 2/2

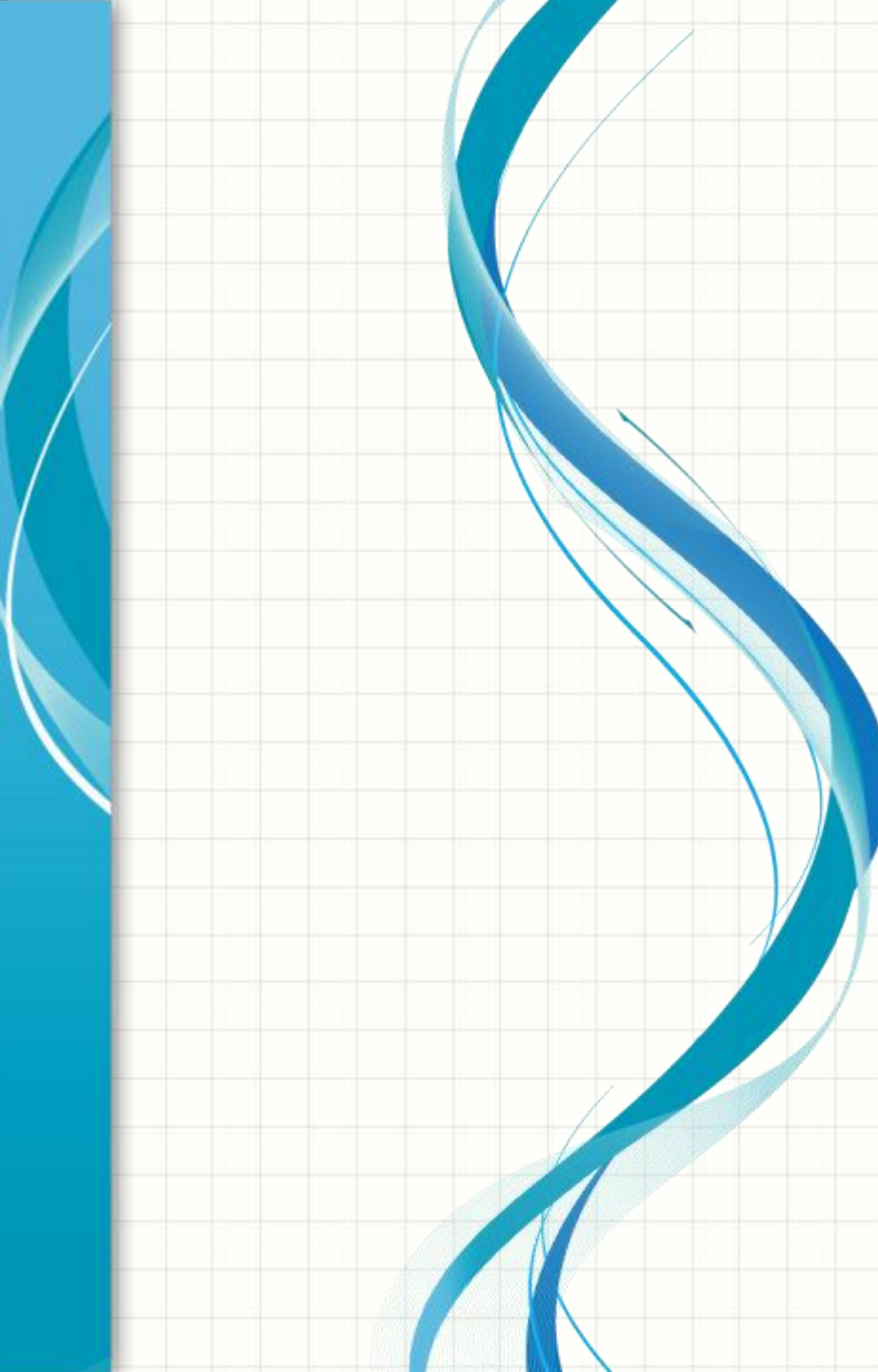
- Loi LOPPSI 2, votée le 9 février 2011 au Sénat
- Création d'un délit d'usurpation d'identité
- Article 226-4-1 du Code pénal
 - Usurpation de l'identité d'une personne permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération
 - 1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende
 - Cas du phishing

Accès frauduleux à un système d'information

- Accès ou maintien frauduleux dans un système de traitement automatisé de données: art. 323-1 et s du Code pénal: 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende
- Condamnation d'un jeune ayant accédé à des comptes Twitter de personnalités américaines
 - 5 mois d'emprisonnement avec sursis (T. Corr. Clermont-Ferrand 24 juin 2010)

Droit à l'oubli

- Notion de droit à l'oubli
 - Remplacer la fonction régulatrice naturelle du cerveau humain par une réglementation
- L'émergence d'un droit à l'oubli
 - Proposition de loi *visant à mieux garantir le droit à la vie privée à l'heure du numérique* adoptée par le Sénat le 23 mars 2010
 - « *Charte du droit à l'oubli dans les sites collaboratifs et les moteurs de recherche* » du 13 octobre 2010
 - La création d'un « *droit à l'oubli* » numérique, objectif européen – 4 novembre 2010



Identifier,
mettre en
demeure et
condamner

Identification de l'auteur des propos défavorables

➤ Anonymat et hétéronymat

- Anonymat: aucune chance d'identifier directement l'auteur – pas de rattachements possibles
- Hétéronymat: identité numérique du fait de son pseudo ou de son avatar: recoupements possibles

Agir contre l'auteur ou contre l'hébergeur

- Auteur connu: Lettre de mise en demeure
- Auteur anonyme ou non coopératif: Notification de contenus illicites (Art. 6 LCEN 2004)
 - Dans quels cas agir? De la notion de contenus illicites...
 - Du risque de la notification abusive
- Comment notifier les contenus illicites?
 - Interlocuteur: Avocat
- Pour quel résultat?
 - Retrait des contenus: suppression de messages, de forum, de blogs...

Si l'auteur est anonyme: l'identifier!

- Requête à fin d'identification auprès de l'hébergeur
- Requête à fin d'identification auprès du FAI
 - Exemple: Affaire « Omar » et identification de l'auteur de la fausse page « Omar » sur Facebook
- Interlocuteur: Avocat
- Obstacles pratiques: cybercafé, anonymizers, caractère international d'internet
- Obstacles juridiques: liberté d'expression

En cas de résistance, porter l'affaire en justice

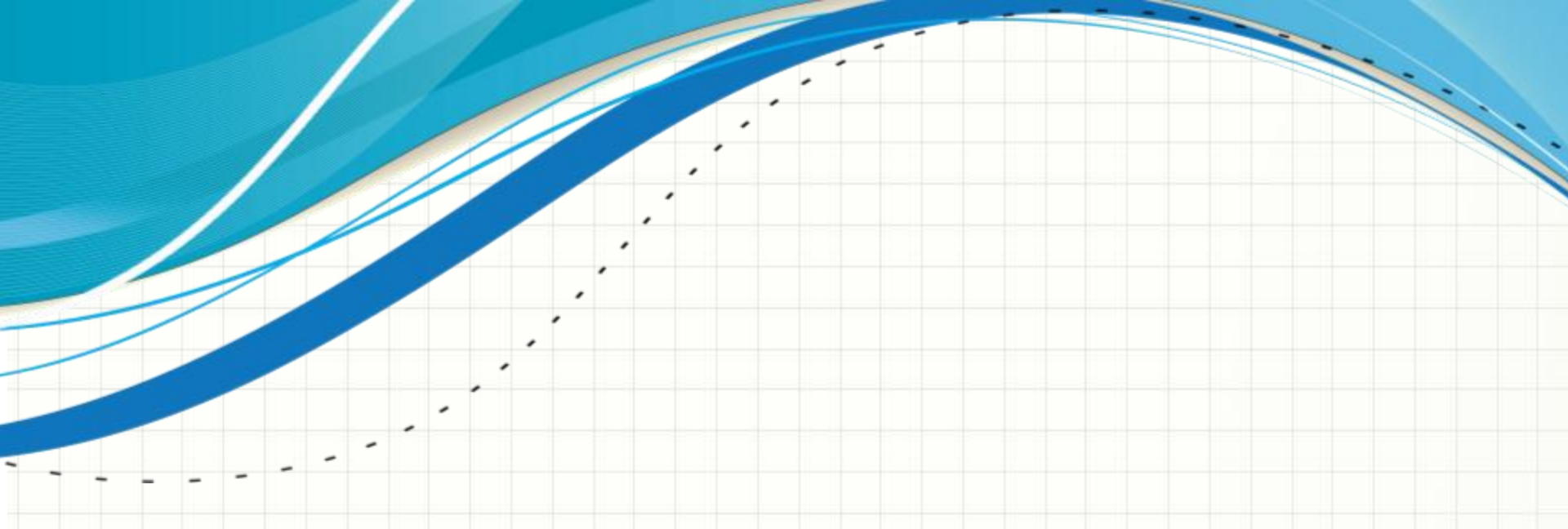
- Action en référé
 - Interlocuteur: Avocat
 - Pour obtenir la suppression du contenu du site
 - Pour obtenir la suppression de l'accès au site
- Action au fond
 - Pour obtenir réparation du préjudice subi
 - Pour obtenir la condamnation pénale de la personne mise en cause

Que peut-on
espérer?



Quelles mesures et quelles réparations?

- Suppression du contenu illicite sous astreinte
 - Facebook condamné sous astreinte le 13 avril 2010 (Référé TGI Paris)
- Identification de l'auteur du trouble
- Condamnation de l'auteur des propos malveillants à des dommages et intérêts
- Transfert du nom de domaine sous astreinte
- Publication de la décision → contre-publicité favorable
- Condamnation pénale du mise en cause
- Prise en charge des frais d'avocat par l'adversaire



**AVEZ-VOUS DES
QUESTIONS ?**